Le Décor de la vie

A MAISONS-LAFFITTE

Certes on sait gré à M. Paul Vitry, cet éminent et charmant historien de l'art, et à sa collaboratrice Mlle Charrageat d'appeler l'attention du public sur le château de Maisons-Laffitte par des expositions. Ils n'y ont pas failli cette année et, après nous avoir montré successivement l'évolution de l'art du jardin du seizième au dix-huitième siècle, ils achèvent de nous retracer cette évolution pour la période qui va de 1830 jusqu'à nos jours. J'y reviendrai parce que le sujet importe au décor de la vie et qu'au surplus la saison lui confère une sorte d'actualité agréable; mais auparavant je voudrais ouvrir un débat qui intègre aux doctrines de l'urbanisme, que l'on ne doit jamais perdre de vue.

S'il est bon que des érudits comme ceux dont il s'agit s'ingénient à nous désigner un chef-d'œuvre de l'architecture française, il n'est pas moins utile qu'au delà de leur érudition appliquée à la réunion de documents qui ne laisseront pas indifférents les curieux de l'art des jardins nous nous efforcions de replacer le château dans le cadre qu'il mérite, ce que n'a pas su faire la commune de Maisons-Laffitte, cependant intéressée au plus haut point à la présentation d'un monument d'où elle tire sa principale beauté... et le meilleur de sa fortune immobilière

Il est vrai que la commune, suivant l'usage, peut rejeter la faute sur l'Etat vache à lait, et l'Etat lui-même sur les propriétaires qui se sont succédé au château depuis la mort du maréchal Lannes, duc de Montebello, dont la veuve vendit le domaine, en 1818, au banquier Jacques Laffitte. Les réunions politiques que celui-ci y tint et qui aboutirent, comme on sait, à la Révolution de 1830, n'étaient guère dans le caractère de l'architecture du dix-septième siècle. On a beau y regarder à la loupe, on distingue malaisément ce que les amis de Laffitte, orateurs et hommes politiques de l'opposition libérale, La Fayette, Benjamin Constant, le général Foy, Manuel qui y mourut, en 1827, Mignet, Thiers, Arago, Béranger qui s'y ennuyait et déclarait n'avoir jamais pu y faire un seul couplet, avaient d'affinités électives avec ce cadre du grand siècle. Telle politique, tel art. C'est alors qu'on remplaça les tapisseries de la galerie par les peintures du nommé Bidault, dont heureusement il ne reste plus trace.

Les mutilations qui étaient en germe dans les « idées » et les embellissements de Jacques Laffitte se multiplièrent après la Révolution de 1830. On démolit les écuries édifiées par Mansart, à droite de la cour d'honneur, on morcela le domaine jusque-là resté intact. Laffitte aliéna le grand parc et y fonda la « Colonie », où s'élèvent près de quatre cents villas. Certes le plan de lotissement de cette « colonie », qu'on peut voir à l'exposition actuelle, est excellent. Mais je critique le principe même de la dissociation, en vertu duquel des spéculateurs de l'époque, à l'abri des doctrines saint-simoniennes, puisqu'il faut bien que la Spéculation, avec un grand S, se pare d'un manteau de Philanthropie, avec un grand P, s'appliquaient à désagréger les grands îlots de la tradition française surnageant encore après le déluge de la Révolution. Les pratiques heureuses de M. Jacques Laffitte ne prédestinaient pas son nom à être accolé à celui de René de Longueil, marquis de Maisons, qui avait eu le flair de choisir comme architecte François Mansart, au temps de Richelieu et de Mazarin. J'admets à la rigueur que la commune, qui profita du morcellement du parc, ait été portée sur les fonts baptismaux par ce parrain libéral, et qu'en fonction de ce parrainage elle s'appelle Maisons-Laffitte, ce qui est proprement parler; mais de grâce ayons soin de dire tout court le château de Maisons.

D'autant que le « lotissement » — quel mot affreux et digne de notre temps ! — s'il a tenu compte, en quelque mesure, des grandes lignes du parc, n'a pas su maintenir aux abords immédiats du château la tenue qui sied aux gens lorsque, arrivés en vue d'une demeure seigneuriale, ils rajustent leur cravate, donnent un coup de peigne à leurs cheveux, en bref se font un raccord. Si ma mauvaise humeur vous met en état de suspicion contre mes préférences personnelles, considérez, je vous prie, l'avenue perpendiculaire à la façade du château, avec ses maisons en recul et séparées du trottoir par une heureuse servitude *non ædificandi*. Comme il eût été facile de la faire plus large et de planter en bordure, au lieu de ces clôtures disparates, puisqu'on n'a même pas su imposer aux riverains un modèle de grille uniforme comme Alphand au bois de Vincennes, une double rangée de tilleuls ou de charmes taillés à la française!

Au numéro 2 de cette avenue, une allée droite ferme sa perspective sur un bâtiment gracieux qui, par son portique supportant une sorte de mezzanino, par ses proportions élégantes, semble indiquer l'époque du Directoire ou de l'Empire. Au-dessus de la porte, cependant, vous apercevez la date de 1646, flanquée de deux chevaux en bas-relief; à l'intérieur, sur le dallage, vous retrouvez cette même date, et la pièce où vous êtes est une grotte admirablement traitée, un des rares exemples qui nous restent de ce genre d'architecture. La voûte est entièrement décorée de cailloux bruns et rouges, de coquillages dont l'assemblage spirituel et précieux forme des dauphins, des tritons, que sais-je, toute une ornementation sous-marine qui fait de l'édifice gracieux une sorte de Nymphée, à la gloire des eaux qui alimentaient sans doute un abreuvoir du château. Si, comme je le soupçonne, il y a un lien entre ceci et cela, pourquoi l'Etat n'en fait-il pas l'acquisition? Ne convient-il pas de considérer un monument comme un ensemble et de ménager des transitions savantes entre son exception et le spectacle de la médiocrité environnante? N'est-il pas une sorte de théâtre où l'on doit amener le spectateur par une suite de paliers psychologiques, qui le détachent progressivement de la vie et de la rue? Cette considération vaut sans doute pour les arbres qu'on n'a pas su, mais qu'il faut planter entre la première maison de l'avenue et le château, de manière à interposer entre l'une et l'autre un rideau de verdure; elle vaut également pour les terrains qui sont à gauche en descendant du château vers la rivière, qu'on n'a pas su acquérir, mais qui peuvent servir de plate-forme, tôt ou tard, à quelque construction audacieuse et inopportune.

C'est à ce propos qu'apparaît le méfait commis, après Laffitte, par ceux auxquels il avait donné l'exemple. Après la fondation de la « colonie », qui devint par la suite le fonds principal de la commune, restaient encore disponibles les 35 hectares du petit parc, qui fut acheté en 1850, avec le château, par M. Thomas. Nouvelle vente en 1878. Le tout passe entre les mains d'un Russe nommé Grommé, qui dépèce avec maladresse l'espace resté libre autour du château. Une société immobilière lui succède, en 1904. Elle est sur le point de raser l'édifice, lorsque M. Henry Marcel, directeur des beaux-arts, prend l'initiative d'acheter le chef-d'œuvre de Mansart sur les crédits des monuments historiques. Un bon point à l'actif de l'Etat.

Par les soins du service des monuments historiques, le château est restauré. Que ne comprend-on, dans cette restauration, un meilleur aménagement des abords? Côté ville, d'abord. C'était jadis le côté de l'entrée, le *côté cour*. Une gravure de Pérelle montre bien l'aspect de cette *cour*, bien dégagés afin de faciliter les allées et venues des carrosses et des piétons; c'est un contresens que d'y avoir planté des pelouses bordées de géraniums, encombrées d'un misérable dessin de buis mal taillés. Que ne cherche-t-on, de préférence, à dépouiller le parvis du monument, à dégager la ligne de balustres qui s'appuie, sur la droite, à l'avant-corps du monument et qui est à moitié enterrée?

Côté jardin. Une autre gravure, de Rigaud, celle-là, nous présente l'aspect ancien des jardins descendant, jusqu'à la rivière, par terrasses successives, reliées l'une à l'autre par des degrés, ornées de festons et d'agréments, bordées de charmilles arrondies en portiques. Il suffit de monter au premier étage et de regarder au dehors, par la fenêtre centrale, pour voir ce que nos contemporains, pourtant si orgueilleux, ont fait de ce paysage ordonné avec logique et magnificence, car l'un n'allait pas sans l'autre. Aux parterres bien sertis et soignés, à l'agrément d'une composition voulue, mais détendue, ils ont substitué des pelouses galeuses, pelées comme la peau d'une brebis malade, plantées d'ifs misérables, gauchement redressés ou coupés, flanquées de terrains vagues pour romanichels, axées avec hésitation sur le pont de fer qui n'existait pas autrefois et que l'on a encombré de trolleys, puisque le fin du fin, aujourd'hui, consiste à préférer le trolley à l'architecture.

La construction du pont a provoqué un autre non-sens, à savoir le redressement du terrain qui jadis descendait par paliers jusqu'à l'eau qu'on voyait, mais qu'on ne voit plus. La manière dont la route s'en échappe pour contourner les tapis râpés du premier plan est misérable; et comme chacun de nous a présent à la mémoire le parcours qu'il a subi pour découvrir ce magnifique spectacle, libre à lui de concentrer sur un cas particulièrement significatif le drame de la désagrégation du patrimoine français depuis le second Empire jusqu'à nos jours.

Rassembler des images dans un musée et les présenter avec goût, fort bien; mais faire en sorte que le décor de la vie soit conforme à l'esprit de ces images, mieux encore. Nous mourons de musées. On en inaugure chaque jour. Et plus on en inaugure, plus le cadre de notre existence devient laid. Que l'on reporte donc sur lui un peu de la générosité que l'on a pour les cimetières de l'art et que pour honorer les morts on ne fasse pas mourir les vivants!

LÉANDRE VAILLAT.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Au conseil municipal de Lyon, dont il a présidé hier la séance, M. Edouard Herriot a exprimé ses regrets de constater que les assurances sociales, qui, dans le principe, devaient soulager les budgets municipaux de certaines charges d'assistance, laissent celles-ci s'aggraver de jour en jour. « L'accroissement, dit-il, est à Lyon d'environ 5 millions de francs. Il faudra que nous soyons désormais d'une extrême prudence ».

En ce qui concerne la suppression des patentes, le maire de Lyon avait fait observer que, malgré l'équilibre d'un budget municipal obtenu sans réclamation d'aucun centime additionnel, la ville ne pourrait supporter la gêne résultant de la diminution des patentes. « Il s'agit de cinq millions et demi dont l'Etat doit la contre-partie. Tout ministre que je suis, je l'exigerai. »

L'assemblée a voté en faveur des instituteurs admis à la retraite à la veille des vacances une indemnité correspondant au demi-traitement de ces deux mois, et donné à un nouveau groupe scolaire, qui vient d'être édifié à la Croix-Rousse, le nom de Victor Hugo.

LES DÉCRETS-LOIS
pour la défense du franc

L'élaboration des nouveaux décrets

La présidence du conseil a communiqué, hier soir, la note suivante :

« M. Pierre Laval, assisté de MM. Régnier, Cathala et Georges Bonnet, a conféré avec les représentants d'un certain nombre de corporations pour l'examen de projets de décrets. C'est seulement au conseil des ministres que les décisions seront prises.

» Toutes informatioins se rapportant à ces décrets doivent être considérées comme prématurées et dénuées de fondement. »

Au conseil municipal de Lyon

Au début de la séance tenue, hier, par le conseil municipal de Lyon, M. Edouard Herriot, qui présidait, a attiré l'attention de ses collègues sur le problème posé par le décret-loi ordonnant une retenue de 10 0/0 sur les émoluments des employés des administrations publiques.

J'ai eu, à ce sujet, a-t-il déclaré, un entretien avec M. le ministre des finances. Je lui ai soumis le cas particulier de nos employés municipaux qui ont déjà subi d'importantes diminutions de salaire du fait qu'ils sont soumis au jeu de l'échelle mobile : nous sommes tombés d'accord pour ne pas appliquer, provisoirement, ce décret au personnel municipal de Lyon. Il n'y aura donc pas de prélèvement à la fin du mois de juillet. Nous ferons, au cours du mois d'août, un nouvel examen de la situation, en vue d'arriver à une solution qui soit aussi juste que possible.

Un conseiller a demandé si cette mesure s'appliquait à tous les employés des administrations ayant institué l'échelle mobile. Le maire de Lyon lui a répondu :

Le ministre n'a visé que les personnels municipaux, mais j'ai tout lieu de croire qu'on ne s'en tiendra pas là.

Un autre conseiller indiqua alors que la population lyonnaise s'inquiétait de savoir si les compagnies distributrices de gaz et d'électricité pourraient échapper à la diminution de 10 0/0 imposée par les décrets-lois. Il demanda au maire de faire respecter les dispositions dont les Lyonnais peuvent bénéficier. Nouvelle intervention de M. Herriot

Il y a des cas d'espèce, dit-il, selon que les compagnies ont ou non appliqué l'échelle mobile à leur personnel. Les décisions seront appliquées ici ainsi qu'elles doivent l'être.

L'attitude des anciens combattants

A l'Union départementale des associations de la Seine

Nous avons reçu le communiqué suivant :

L'Union départementale des association de la Seine adhérentes à la Confédération nationale des anciens combattants et des victimes de la guerre, groupant 30 associations et 120,000 adhérents, après avoir pris connaissance des articles pubiés dans certains journaux :

Déclare mépriser ces attaques tendant à discréditer le camarade Rivollet, secrétaire général de la Confédération nationale;

Affirme que ces odieuses calomnies, n'ayant d'autre but que de diminuer aux yeux des anciens combattants un camarade ayant la volonté de les défendre loyalement, n'ont surtout pour effet que de confirmer la sympathie et la confiance que les associations des victimes de la guerre et anciens combattants lui ont toujours témoignées;

Lui renouvelle cette confiance, méprise les diffamateurs, et se déclare résolue, aussi longtemps que la Confédération aura la volonté de défendre les intérêts des anciens combattants, à mettre tout en œuvre pour obtenir à ses côtés l'abrogation des décrets-lois les concernant.

Décide dès maintenant, d'inviter tous les groupements du département de la Seine à procéder rapidement à l'organisation de manifestations locales dans chaque commune de banlieue et dans tous les arrondissements de la capitale, prélude d'une manifestation départementale.

A. R. A. C.

L'A.R.A.C. (Association républicaine des anciens combattants) a remis à la presse une note ainsi conçue :

Le bureau du comité central de l'association républicaine des anciens combattants, assure les membres de l'Union nationale des mutilés et réformés qu'il travaillera de toutes ses forces, pour la réalisation de l'unité de tous les anciens combattants et victimes de la guerre, pour exiger l'abrogation des décrets-lois.

Tout comme l'Union nationale des mutilés et réformés, le bureau du comité central de l'association républicaine des anciens combattants, continuera à travailler comme par le passé, pour le grand rassemblement des anciens combattants, et pour préparer la mobilisation nationale de la France combattante et meurtrie.

L'attitude des fonctionnaires

Chez les agents des services publics

Les délégués de treize syndicats d'agents des services publics, concédés ou assimilés, se sont réunis, hier soir, à la Bourse du travail, pour préciser les moyens de leur action contre les décrets-lois. Ils ont décidé d'organiser des manifestations sur les lieux du travail, les jours de paye, à la prise et à la descente des services « sans toutefois provoquer d'actes d'indiscipline », et d'envoyer, auprès des chefs de service ou directeurs, des délégations de protestataires. Des ordres seront donnés aux intéressés « pour ne pas dépasser les directives reçues ».

Chez les secrétaires de mairie

L'Association générale des secrétaires et employés de mairie, agents et ouvriers communaux de France et des colonies, nous a fait parvenir un communiqué dont voici la teneur :

En raison de la situation critique créée au personnel communal par les décrets-lois du 16 juillet et devant les conséquences qui en résultent, le bureau de l'Association générale a émis une protestation énergique contre ceux des décrets-lois qui frappent injustement le personnel communal non rétribué par l'Etat.

Le bureau a décidé :

1. De présenter aux membres du Parlement une pétition tendant au refus de ratification des décrets-lois qui visent le personnel communal.

2. D'en appeler à tous les maires des communes de France pour défendre à la fois les prérogatives des municipalités et les droits du personnel communal.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Le meeting du gymnase Japy

Rappelons que c'est ce soir, à 20 h. 30, qu'aura lieu, au gymnase Japy, le meeting organisé par le cartel confédéré et le cartel unitaire des services publics, « contre les décrets-lois, contre les arrestations arbitraires et contre les sanctions prises ou envisagées par le gouvernement » (à la suite de la manifestation de la place de l'Opéra). Ainsi que nous l'avons indiqué, la fédération autonome des syndicats de fonctionnaires et les organisations postales, entre autres, ont décidé de participer à ce meeting.

LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Chez les importateurs de charbon

On apprend, de la Rochelle, que les importateurs de charbon, pour appuyer l'offensive du gouvernement contre la vie chère, ont décidé la suppression de la hausse saisonnière, qui atteignait environ 20 francs par tonne.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Elysée

Le président de la République a reçu, hier après-midi, M. Fernand Bouisson, président de la Chambre des députés; le préfet de la Seine; le khalifa El Haaj Djelloul ben Lakdar; le directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

Nancy a célébré le premier anniversaire de la mort du maréchal Lyautey

Un service anniversaire a été célébré hier matin à la cathédrale de Nancy, à la mémoire du maréchal Lyautey, décédé il y a un an, et dont le corps repose en ladite cathédrale. De nombreuses personnalités civiles, religieuses et militaires assistaient à la cérémonie.

Le président de la République s'était fait représenter par M. Bosney, préfet de Meurthe-et-Moselle. Aux côtés de la famille se tenaient les anciens collaborateurs civils et militaires du maréchal, ainsi que de nombreuses délégations d'associations patriotiques parmi lesquelles un groupe de Croix de feu conduit par le colonel de La Rocque.

Echange de télégramme

Le ministre plénipotentiaire délégué à la résidence générale avait adressé à la maréchale Lyautey le télégramme suivant :

Le Maroc entier n'oublie pas ce qu'il doit au grand disparu. Il s'associe à votre douleur en ce jour de triste anniversaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, madame la maréchale, l'expression de mes très respectueux hommages.

La maréchale a répondu :

Je suis profondément reconnaissante du témoignage du cher Maroc, transmis en termes si émouvants.

L'inhumation à Rabat

Nous avons appris de source sûre que l'exhumation des restes du maréchal aura lieu le 26 octobre prochain. Le cercueil à triple enveloppe de plomb qui se trouve actuellement dans le caveau de Desilles sera dirigé sur Marseille, puis hissé sur un croiseur qui partira pour le Maroc escorté de bâtiments de guerre. Des salves seront tirées au passage par les flottes anglaise et espagnole. Le corps du maréchal sera embarqué à bord du paquebot *Maréchal-Lyautey* et inhumé à Rabat où le grand colonial que fut le maréchal avait manifesté le désir d'être enterré.

La préparation de l'Exposition de 1937

Par décret rendu sur la proposition du ministre du commerce et publié ce matin au *Journal officiel*, M. des Isnards, conseiller municipal de Paris, est nommé vice-président du conseil supérieur de l'Exposition internationale de Paris 1937, en remplacement de M. François Latour, conseiller municipal, rapporteur général du budget de la ville de Paris, nommé commissaire général adjoint de l'exposition.

L'ouverture générale de la chasse

Le ministre de l'agriculture communique la note suivante:

L'ouverture de la chasse aura lieu en 1935 aux dates ci-après :

Le dimanche 18 août dans la première zone formée des départements suivants :

Bouches-du-Rhône, Corse, Gard (sauf partie ouest), Hérault, Var.

Le dimanche 25 août dans la 2e zone formée des départeméents suivants :

Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche (partie sud-est), Ariège, Aude, Charente-Inférieure, Drôme, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Isère, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Savoie, Haute-Savoie, Tarn-et-Garonne (sauf partie est), Vaucluse.

Le dimanche 1er septembre dans la 3e zone formée des départements suivants :

Ardèche (sauf partie sud-est), Aveyron, Charente (sauf arrondissement de Confolens), Dordogne, Gard (partie ouest), Lot, Lozère, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne (partie est), Vendée.

Le dimanche 8 septembre dans la 4e zone formée des départements suivants :

Ain, Aisne, Allier, Ardennes, Aube, Belfort (territoire de), Calvados (sauf partie sud-ouest), Cantal, Charente (arrondissement de Confolens), Cher, Corrèze, Creuse, Côte-d'Or, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Jura, Loire, Loire-Inférieure, Haute-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Somme, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne.

Le dimanche 15 septembre dans la 5e zone formée des départements suivants :

Calvados (partie sud-ouest), Ille-et-Vilaine, Manche, Morbihan, Côtes-du-Nord, Finistère.

L'ouverture générale de la chasse est fixée au dimanche 20 octobre dans les îles d'Oléron et de Ré.

Il est rappelé que dans les départements recouvrés du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, la date de l'ouverture générale de la chasse continue à être fixée par la loi locale et, d'une manière générale, le transport du gibier tué dans les départements où la chasse est ouverte est interdit dans les départements où la chasse à ce gibier est encore fermée.

Une dissolution et des exclusions au sein des Jeunesses socialistes

La conférence nationale des Jeunesses socialistes, qui se tient actuellement à Lille, a vécu hier après-midi des heures que le *Populaire* lui-même qualifie de « douloureuses ». A l'issue de débats « âpres et passionnés » la majorité a en effet décidé de prononcer la dissolution du groupe bolchevik-léniniste et d'exclure plusieurs des membres de la fédération des Jeunesses socialistes de la Seine.

Voici les circonstances dans lesquelles cette décision est intervenue.

A l'ouverture de la séance, un certain nombre de fédérations présentent une motion où il est dit :

La conférence nationale des Jeunesses socialistes, considérant que certains camarades se sont prononcés pour leur affiliation à la IVe Internationale et que cette attitude est incompatible avec la qualité de membres des Jeunesses socialistes adhérents à la IIe Internationale,

Considérant que le dénigrement systématique de la politique du parti socialiste fixée par ses congrès ne saurait être toléré par des membres des Jeunesses socialistes.

Considérant que les attaques répétées dirigées contre les meilleurs militants du parti et des Jeunesses socialistes sont guidées uniquement par la volonté bien arrêtée de désagréger l'organisation socialiste.

Prononce la dissolution, en tant que tendance à l'intérieur, des Jeunesses socialistes, du groupe bolchevik-léniniste.

D'autre part, elle décide l'exclusion pure et simple des camarades qui, ayant pris une part active à ce mouvement, ont contribué par leur action antiunitaire au développement d'un confusionnisme intolérable au sein de notre organisation.

Différents orateurs prennent alors la parole. Parlant de l'époque antérieure à l'entrée des trotzkystes parmi les jeunes socialistes, M. Lagorgette dit notamment :

On se critiquait, certes, mais dans l'intérêt de l'organisation et dans une atmosphère fraternelle. Et maintenant? Maintenant, le sectarisme règne en maître. La haine s'est substituée à l'amitié. Et pourquoi? Pour triturer des textes, parce que l'on croit détenir la vérité totale. Allons donc!

Et plus loin, s'adressant à la minorité, M. Lagorgette — à qui la commission administrative permanente avait confié un rôle d'arbitre et de conciliateur — ajoute :

Il y a dans vos regards, dans vos gestes, dans toute votre attitude plus de haine pour vos camarades de combat que contre l'ennemi commun. Si vous êtes exclus, vous ne serez plus rien. Réfléchissez.

M. Lagorgette, et après lui M. Raoul Evrard se prononçant néanmoins contre l'exclusion immédiate, on décide d'entendre deux orateurs de la majorité et deux de la minorité, puis, après diverses autres interventions, on passe au vote.

La motion d'exclusion est votée par 3,667 mandats contre 1,534; il y a 331 abstentions. Les condamnés quittent alors la salle, tandis que la conférence continue ses travaux et décide notamment de réintégrer les exclus qui signeront « individuellement » un « engagement de renonciation à l'activité fractionnelle ».

Contre la propagande antimilitariste

M. François Natalelli, préfet de la Meuse, a pris un arrêté aux termes duquel toutes les pièces de théâtre à présenter dans le département ainsi que tous les films et tous les programmes des cafés-concerts doivent être soumis à son cabinet. Le préfet se réserve d'interdire toute scène ou chanson qui pourrait porter atteinte au prestige de l'armée et par là même à la défense nationale.

A souligner que M. Natalelli est un ancien combattant qui fit toute la guerre comme lieutenant et capitaine d'infanterie et fut plusieurs fois blessé.

3. — LE TEMPS. — 31 juillet 1935

ACADÉMIES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES

Académie des sciences

Le soufre dans les eaux de pluie. — M. Gabriel Bertrand présente une communication dans laquelle il reconnaît avoir décelé la présence de soufre (acide sulfureux et acide sulfurique) dans les eaux de pluie. Ces acides sont dus, d'après lui, au grand nombre — surtout dans les grandes villes — de cheminées. La quantité de soufre est difficile à doser exactement, après le filtrage précédant toute analyse. Néanmoins, M. Bertrand peut annoncer que, dans la cour de l'institut Pasteur, il a obtenu 9 grammes de soufre par mètre carré, alors que, dans la cour de l'école d'agriculture de Grignon, il n'en a trouvé que 1 gr. 5.

Dédoublement d'étoile. — M. Esclangon lit une note de M. Baldet sur le dédoublement de l'étoile Nova. Ce phénomène, très curieux au point de vue astronomique, avait déjà été observé en 1925. Aussi est-il actuellement suivi avec beaucoup d'intérêt.

Epis doubles dans les graminées. — M. Blaringhem présente une note de M. E. Miège sur la constitution et la descendance des lignées polycarpiques apparues dans un croisement de froments. Poussant loin ses expériences, M. Blaringhem a obtenu jusqu'à 70 0/0 d'épis siamois dans la culture du seigle et du blé.

Election. — M. Deslandres et le général Bourgeois sont élus membre du conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique.

Les concours d'agrégation

ALLEMAND

Sont admis définitivement à l'agrégation d'allemand :

MM. 1. Bertrand; 2. Frisch; 3. Gravier; 4. Storck; 5. Mlle Carteile; MM. 6. Niqueux; 7. Colin; 8. Bottigelli; 9. Brenklé; 10. Mlle Brémond; 11. M. Thiebert; Mlles 12. Marchal, Gamard; 14 *ex æquo.* MM. Luthaud et Knaebel.

MATHÉMATIQUES

Sont admis définitivement à l'agrégation de mathématiques :

MM. 1. Delange, élève sortant de l'Ecole normale supérieure; 2. Malécot, élève sortant de l'Ecole normale supérieure; 3. Smetana, professeur délégué au lycée de Charleville; 4 *ex æquo.* Chambrial, auditeur à l'Ecole normale supérieure; Guilbaud, élève sortant de l'Ecole normale supérieure; 6. Piomion, auditeur à l'Ecole normale supérieure; 7 *ex æquo.* Cathelain, boursier de la faculté des sciences de Lille; Lemaître, boursier de la faculté des sciences de Lille; 7. Gallissot, assistant à la faculté des sciences de Lille; 10. Rozoy, professeur délégué au collège de Neufchâteau; 11. Jallaguier, professeur délégué au lycée de Montluçon; 12 *ex æquo.* Aubineau, élève sortant de l'Ecole normale supérieure; Costabel, élève sortant de l'Ecole normale supérieure; Prévost, élève sortant de l'Ecole normale supérieure; 15 *ex æquo.* Marty, professeur au collège musulman de Rabat; Rousseau, professeur délégué au lycée de Montluçon; 17. Dussol, élève sortant de l'Ecole normale supérieure; 18. Mayot, ancien élève de l'Ecole normale supérieure; 19. Giraud, professeur délégué au lycée de Quimper.

Agrégation féminine des lettres

SECTION LITTÉRAIRE

Sont admises définitivement à l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles (section littéraire) :

Mlles 1. Ernest; 2. Tourette; 3. Morel; Mmes 4. Molino; 5. Soulé-Tholy; Mlles 6. Arnaud; 7. Voisin; 8. Le Moign; 9. Osterman; 10. Foucher; 11. Boutron; 12. Montalescot; 13. Bedin; 14. Laugeron; 15. Benbacite; 16. Mme Castellari; 17. Mlle Lutman.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes

Le *Journal officiel* vient de publier l'arrêté ministériel qui modifie, après avis du conseil supérieur, les conditions d'admission au concours pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges (allemand, anglais, espagnol, italien), et les épreuves, préparatoires et définitives, de ce concours.

Au nombre des innovations introduites, signalons que l'épreuve de composition française sur une question générale de civilisation et de littérature se rapportant à la langue enseignée est d'une durée de quatre heures, et éliminatoire : les candidats dont, après délibération du jury, la note pour cette composition est fixée à un chiffre inférieur à *huit* (sur *vingt*), sont, *ipso facto*, exclus de la liste d'admissibilité, quelle que soit la valeur des autres épreuves préparatoires.

Une école technique de la police criminelle

M. Roger Langeron, préfet de police, vient d'instituer une école technique de police criminelle, à l'usage des inspecteurs de la direction de la police judiciaire, qui aura pour but de leur donner, dès le début de leurs fonctions, la formation professionnelle nécessaire.

Désormais, tous les inspecteurs nouvellement nommés suivront obligatoirement, pendant trois mois, un enseignement théorique, selon un programme établi par la direction de la police judiciaire et qui comprendra l'étude d'éléments de droit administratif et pénal, de la police scientifique et des méthodes couramment employées par les malfaiteurs.

Ils feront, en outre, pendant une autre période de trois mois, des stages dans les différents services de la direction, pour acquérir un enseignement pratique, sous la conduite de gradés expérimentés.

Il sera tenu compte des qualités particulières dont ils auront fait preuve au cours de ces stages pour leur affectation définitive dans un service.

On sait que déjà les gardiens de la paix nouvellement nommés ne prennent fonctions qu'après un stage à l'école pratique des gardiens de la paix.

La création actuelle répond à un besoin du même ordre et complète ainsi le cycle de l'enseignement professionnel des services actifs de la préfecture de police.

FEUILLETON DU *Temps*
DU 31 JUILLET 1935

LA MUSIQUE

II

AU CONSERVATOIRE : Concours d'instruments à vent et à cordes (trompette, trombone, cor, cornet à pistons, flûte, basson, hautbois, clarinette contrebasse, alto, violoncelle et violon).

Pendant les beaux jours de l'été qui nous est offert, on ne voudrait entendre que concerts champêtres et libres improvisations en plein air. Mais il nous faut revenir aux études positives ou sévères du Conservatoire, à l'instruction classique dont les modèles nous ont été présentés dans la petite salle surchauffée du faubourg Poissonnière. Ces jeunes instrumentistes, acharnés à bien faire, nous informent de l'état présent de notre musique. Ils soutiennent le renom de la technique française. Ils rendent témoignage des hautes vertus de l'enseignement musical en France et de la supériorité du Conservatoire de Paris sur tous les établissements du même ordre. Nous ne pouvons faire autrement que de nous intéresser, avec une docte curiosité, aux épreuves des classes instrumentales de la rue de Madrid.

Dans ces classes instrumentales, une tradition et un style continuent d'être maintenus en honneur, bien qu'ils fleurissent et se diversifient en plusieurs sens. Comme leurs maîtres et leurs aînés, les élèves ont foi dans la musique. Ils s'y consacrent de toute leur âme, malgré la crise plus particulièrement funeste aux professions d'art. Ils ont acquis l'habitude de l'effort quotidien. Car ils savent que là les dons de nature ne suffisent pas et que plus on joue d'un instrument, mieux on en joue. Ils s'astreignent constamment à de durs exercices et se pénètrent, dès l'enfance, d'inflexibles principes. Que restera-t-il dans l'avenir de tant de labeurs et de peines ? Si le ressort de leur vocation ne fléchit pas et si le sort les en favorise, ces jeunes gens iront, pour la plupart, servir obscurément dans un orchestre symphonique. Accordons-leur du moins la louange qu'ils méritent aux épreuves de fin d'études du Conservatoire. C'est l'une des rares occasions où ils nous apparaissent éclairés par un rayon de gloire individuelle. Encore ne nous est-il possible que de tracer un tableau rapide et succinct de ces concours de fin d'études.

Concours de trompette (professeur : M. Vignal). — Morceau à exécuter : *Fantaisie*, de M. Charles Tournemire, d'une inspiration à la fois pittoresque et académique. Page de lecture à vue de M. Marcel Samuel-Rousseau, d'une poésie agreste, d'une attachante simplicité. Premiers prix : M. Mercier, dont la sonorité est franche et le jeu souple et lié; M. Robart, dont le souffle est un peu court, mais dont l'habileté est déjà grande. Aucun deuxième prix. Premiers accessits : M. Vézant, qui sait phraser avec une certaine élégance; M. Fourcade, qui témoigne également de goût dans le phrasé; M. Wittebolle, qui a un joli sentiment musical.

Concours de trombone (professeur : M. Couillaud). — Morceau à exécuter : *Andante* et *Allegro,* de M. Ed. Barat, savante et sombre composition, et dont la fin est des plus difficiles à interpréter. Page de lecture à vue de M. Henri Büsser, intelligemment conçue et appropriée. Premiers prix : M. Sivette, qui détache bien ses sons et fait valoir une certaine autorité; M. Farenc, qui nuance avec adresse et déchiffre facilement. Deuxième prix : M. Herbin, dont les gradations sont parfaitement mesurées, mais qui, à la fin, est allé un peu à la dérive. Premiers accessits : M. Mellet, déjà bon praticien; M. Bury, qui est encore fort hésitant, mais qui a bien fini; M. Callot, dont le son est rond et qui n'est pas très sûr de lui. Deuxièmes accessits : M. David, qui distribue son souffle à tort et à travers, mais qui a la plus belle sonorité de la séance; M. Vasseur, qui est toujours en retard avec la mesure et qui nous a fait la surprise de déchiffrer avec aisance et exactitude.

Concours de cor (professeur : M. Vuillermoz). — Morceau à exécuter : *Morceau de concert* de Camille Saint-Saëns, d'une facture lumineuse et polie dans le détail. Page de lecture à vue de M. Georges Caussade, délicate et rêveuse et qui exigeait, à la fin, une transposition dont les concurrents ne s'étaient pas avisés. Premiers prix : M. Vidalot, qui joue en artiste complet de son instrument et en tire des sonorités franches et pures; M. Vanghelüwe, exécutant peut-être encore plus expressif et ingénieux; M. Breton, dont on devine le métier, ferme, mais qui a manqué la fin. Deuxièmes prix : M. Voisin, qui pose bien ses sons et trille lestement; M. Schleiffer, qui déchiffre mieux qu'il ne joue. Aucun premier accessit. Deuxièmes accessits : M. Ravaille, dont la justesse laisse à désirer; M. Omez, qui n'arrive pas toujours à traduire correctement les passages périlleux.

Concours de cornet à pistons (professeur : M. Foveau). — Morceau de concours : *Fantaisie* en *mi* bémol de M. Henri Büsser (d'après une pièce d'orgue de Camille Saint-Saëns), qui met en valeur toutes les ressources de l'instrument et est ornée d'une cadence des plus compliquées. Page de lecture à vue solide et soignée de M. Maurice Emmanuel. Premiers prix : M. Barbier, dont l'exécution fut sans défaut; M. Dujus, dont le *legato* délicieux fait oublier quelques défaillances. Deuxièmes prix : M. Adriano, qui déchiffre à merveille; M. Ruer, dont la virtuosité s'est affirmée avec éclat au début. Premiers accessits : M. Akoka, qui a de la distinction et un certain style; M. Capelle, dont le jeu est soutenu; M. Plantive, qui a une belle sonorité mais dont la cadence fut médiocre; M. Boissy, qui devra travailler l'aigu.

Concours de flûte (professeur : M. Moyse). — Morceau de concours : l'admirable *Concerto* en *sol* de Mozart, avec une cadence de Paul Taffanel. Page de lecture à vue de M. Gabriel Grovlez, d'une poésie pénétrante et digne par le sentiment et par l'arrangement de M. Maurice Ravel. Premiers prix : M. Gabriel Deschamps, qui nous a restitué le court chef-d'œuvre de Mozart dans son charme et sa pureté, et qui a déchiffré en artiste : M. Denis, dont l'interprétation était moelleuse et suave; M. Samin, qui joue avec une séduisante correction. Deuxièmes prix : M. Séry, dont les traits sont brillants, mais qui s'essouffle; M. Afchain, qui nuance à ravir, tout en respectant la mesure. Premier accessit : Mme Blanchard-Coupé, qui marche sur les traces de Mlle Lucienne Dragon. Deuxièmes accessits : M. Schriver, qui a du brio; Mlle Artis, qui met de la grâce à tout ce qu'elle fait; M. Marius de Clercq, qui est inégal, mais sincère et appliqué. Deux jeunes femmes blondes, Mme Blanchard-Coupé et Mlle Artis, participaient à l'épreuve et y apportaient une note piquante. Elles manient avec accortise, sans aucune affectation, la flûte traversière, qui semblait autrefois au rebours du génie féminin.

Concours de basson (professeur : M. Dhérin). — Morceau de concours : *Sicilienne et rondo* de M. E. Bozza, d'une fâcheuse banalité. Le choix était d'autant plus inopportun pour une épreuve de cette importance qu'on venait d'entendre le génial *Concerto* de Mozart. Les critiques s'amusaient, dans leur coin, à relever les réminiscences qui perçaient dans *Sicilienne et rondo.* On saluait au passage des échos de *Pelléas et Mélisande*, de Fauré, de *Shéhérazade*, d'*Hérodiade*, du *Coq d'or*, de *Mireille*, etc. M. Bozza obéit à tous les souffles qui passent. Page de lecture à vue de M. J. Mazellier, d'une qualité infiniment plus élevée. Premiers prix : M. Chandor, véritable virtuose; M. Duriez, technicien accompli. Deuxièmes prix : M. Betz, musicien de goût; M. Deville, qui joue avec intelligence et calme; M. Nicque, qui a beaucoup de distinction; M. Claude de Clercq, dont la sonorité est ample, mais d'une justesse parfois indécise. Premier accessit : M. Bringuier, preste exécutant auquel on ne saurait reprocher qu'un peu trop de hâte dans les traits.

Concours de hautbois (professeur : M. Bleuzet). — Morceau de concours : *Fantaisie pastorale* de M. Paul Pierné, d'une nostalgie agréablement rustique. Page de lecture à vue de M. Noël Gallon, d'une maîtrise achevée. Premier prix : M. Mari, diligent lecteur à vue et dont les effets sont heureusement concertés. Deuxièmes prix : M. Fardoux, qui a de l'élégance et du mordant; M. Dupin, dont les demi-teintes ont produit une grande impression. Premiers accessits : M. Daraux, dont les moyens sont encore restreints; M. Caurette, qui doit perfectionner sa technique; M. Goudalle, dont le style est froid. Deuxièmes accessits : M. Andreassen, exécutant alerte; M. May, qui semble rompu au métier; M. Soën, qui n'a que quinze ans et qui joue avec règle et suite.

Concours de clarinette (professeur : M. Périer). — Morceau de concours : *Ballade* en *ré* mineur de M. Maurice Le Boucher, d'une riche substance musicale. Avenante page de lecture à vue de M. Eugène Bigot. Premier prix : M. Cliquennois, qui méritait déjà l'an passé sa récompense; M. Akoka, technicien non moins précieux. Deuxièmes prix : M. Brigault, qui a le sens du rythme; M. Dubar, qui s'est légèrement égaré; M. Botton, dont l'interprétation est colorée mais quelquefois flottante; M. Marouzé, qui aurait pu être placé en tête du cortège. Premiers accessits : M. Mangin, qui n'a que de la correction; M. Druart, qui a des dons d'exception; M. Rolland, qui se signale par sa musicalité. Deuxièmes accessits : M. Guilio, dont l'aigu est sans force; M. Estrade, encore inexpérimenté.

Concours de contrebasse : (professeur : M. Nanny). — Morceau de concours : Solo de *Pulcinella,* de M. Strawinsky et *Récit et allegro* de M. Ch. Tournemire, fort difficile à exécuter. Page de lecture à vue de M. Tournemire, semée de pièges. Sur huit candidats, trois jeunes filles, qui ne craignent pas de s'attaquer à l'instrument le plus lourd, le plus encombrant de l'orchestre. Deux d'entre elles ont même vu leur audace couronnée de succès. Premier prix : Mlle Delcroix, contrebassiste impétueuse dont la supériorité sur ses rivaux des deux sexes est incontestable. Deuxièmes prix : M. Constant, qui a du rythme et des sons graves veloutés; Mlle Raymonde Moulin, qui a plus de grâce que de puissance. Premier accessit : M. Henrot, dont la technique n'est pas sûre, mais qui déchiffre aisément. Deuxièmes accessits : M. Boucher, dont la sonorité est rauque; M. Silvain, qui écrase l'aigu.

Concours d'alto (professeur : M. Maurice Vieux). — Morceau de concours : *Introduction et danse* de M. Joseph Jongen, d'un centiment poignant, d'une construction austère. Mélodieuse page de lecture à vue de M. Omer Letorey. Sur quinze concurrents, six jeunes filles, qui l'emportent nettement sur les candidats du sexe fort. Les trois meilleures interprètes ont indubitablement été par ordre de mérite: Mlles Leibou, Desmasures et Jégou. Le jury en a décidé autrement. Premier prix: Mlle Jégou, qui n'a que de l'assurance et de la régularité. Deuxièmes prix: Mlle Leibou, qui a passé le plus honorable concours de la journée; M. Larrieu, qui joint à la pureté du son une saisissante vigueur de rythme; M. Depas, dont l'intensité expressive n'a pas été égalée au cours de la séance; M. Gaillard, dont le style est vivant. Premiers accessits : Mlle Brisset, qui a de la chaleur et du nerf; M. Payen, qui presse un peu les mouvements; M. Porson, qui observe bien les nuances. Deuxièmes accessits : M. Duc, dont le jeu est tout ensemble délicat et sûr; M. Masso, qui se trompe, recommence et se trompe encore. Regrettons que Mlle Desmasures n'ait pas obtenu le laurier. C'est une artiste d'une vibrante sensibilité.

Concours de violoncelle (professeur : MM. Bazelaire et Gérard Hekking. Morceau de concours : Adagio et finale du *Concerto* de Haydn. Page de lecture à vue de M. Philippe Gaubert, d'une harmonieuse imagination. Neuf jeunes filles sur vingt candidats. Premiers prix : M. Jonquet, qui déchiffre sans effort et joue avec une régualrité ornée mais sans ampleur; Mlle Alliaume, qui aurait dû être nommée la première pour sa compréhension musicale et sa chaleur de style; M. Cordier, qui est échauffé d'ardeur mais n'a pas la distinction des deux violoncellistes précédents; M. Liault, qui a su faire excuser ses fautes de justesse par son zèle d'élève studieux. Deuxièmes prix : Mlle Magnan, qui n'est âgée que de quatorze ans et qui confond son monde par son aplomb et par la précision de son jeu; Mlle Moroney, violoncelliste de grand avenir; M. Theurer, qui s'est troublé mais qui a du brillant; M. Sarrazin, qui a de la fraîcheur et du goût; Mlle Ganuza, qui a des traits de passion. Premiers accessits : M. Albin, dont la technique n'est pas encore au point mais qui possède un tempérament d'artiste; Mlle Castel, qui a de la grâce et distribue heureusement les accents; M. Tarroux, excellent lecteur à vue. Deuxièmes accessits : Mlle Paul, qui nuance avec goût; Mlle Quellier, qui est digne d'eucouragement; Mlle Billard, qui est animé de ferveur.

Concours de violon (hommes). Morceaux de concours : Louré de la sixième *Sonate* pour violon seul de Jean-Sébastien Bach, premier mouvement du vingt-deuxième *Concerto* de Viotti. Page de lecture à vue de M. Paul Fauchet, d'un joli sentiment. Premiers prix : M. Barthélemy (élève de M. Boucherit), technicien d'une valeur indéniable, mais qui ignore le style de Bach; M. Ciompi, (élève de M. Boucherit), qui deviendra un virtuose de marque; M. Pérotin (élève de M. Tourret), exécutant adroit et consciencieux; M. Savard (élève de M. Tourret), qui a les plus louables intentions du monde; M. Reyes (élève de M. Firmin Touche), qui a de la verve et de l'allant et doit fournir une belle carrière. Deuxièmes prix : M. Gentis (élève de M. Boucherit), qui traduit avec une sensible exactitude le *Concerto* de Viotti; M. Pepper(élève de M. Bouillon), dont la sonorité est trop menue pour Bach; M. Cristofoli (élève de M. Bouillon), qui se contracte en jouant; M. Gitlis (élève de M. Boucherit), qui n'a que douze ans et séduit par sa précocité et par son instinct musical; M. Gorodetzky (élève de M. Tourret), qui est rompu au métier; M. Emanuele (élève de M. Touche), qui a belle allure, mais dont la justesse est trop souvent compromise. Premiers accessits : M. Laumet (élève de M. Bouillon), violoniste attachant, qui bouscule les traits; M. Locatelli (élève de M. Bouillon), qui tient de race; M. Dufond (élève de M. Bouillon), dont le style est coulant; M. Raffy (élève de M. Tourret), qui a un bon mécanisme; M. Trible (élève de M. Bouillon), qui, fort intimidé, n'a pu donner toute sa mesure; M. Puig (élève de M. Touche), bon violoniste pour l'intimité. Deuxièmes accessits: MM. Nada, Bigot, Leclerc, Haram, Semenoff (élèves de M. Touche) et Toscano (élève de M. Tourret), qui ont encore beaucoup à faire pour atteindre au degré de perfection désirable.

Concours de violon (femmes). Mêmes morceaux de concours que pour les candidats masculins. Page de lecture à vue plus facile et également due à M. Paul Fauchet. Premier prix : Mlle Delcroix (élève de M. Boucherit), âgée de treize ans et qui fut la première nommée des candidats des deux sexes. Une violoniste née. Elle n'a évidemment pas encore idée du grand style de Bach. Dans le *Concerto* de Viotti, elle surpasse de tout point ses camarades. Elle déchiffre avec une vivacité précise, Tempérament dominant et imprévu de virtuose. Par son éclatant début dans la carrière, elle fait songer à Mlle Bobesco. Les autres premiers prix ont pour titulaires : Mlle Blot (élève de M. Tourret), dont la sonorité est ample et limpide; Mlle Masson (élève de M. Boucherit), qui ne manque pas de fermeté; Mme Lephay-Belthoise (élève de M. Bouillon), qui a été la seule à interpréter, dans sa largeur et son unité, le louré de la *Sonate* de Bach. Deuxièmes prix : Mlle Plazonich (élève de M. Boucherit), qui se plaît aux simagrées théâtrales et dont l'interprétation est très chantée; Mlle Chanudet (élève de M. Touche), dont le jeu est solide; Mlle Borde (élève de M. Tourret), qui s'enflamme et laisse paraître quelques inadvertances. Premiers accessits : Mlle Challet (élève de M. Touche), qui a une belle tenue et du style; Mlle d'Astier de la Vigerie (élève de M. Touche), qui sent avec finesse et s'exprime purement; Mlle Chapel (élève de M. Bouillon), qui possède un archet élégant et se trompe; Mlle Marcadet (élève de M. Bouillon), qui n'était pas prête pour le concours; Mlle Sorbets (élève de M. Boucherit), dont les aptitudes s'équilibrent harmonieusement, qui joue avec un goût exquis et qu'on a oubliée parce qu'elle passait la première de toutes les concurrentes; Mlle Guignard (élève de M. Boucherit), qui a joué avec séduction la fin du *Concerto* de Viotti. Deuxièmes accessits: Mlles Altounian, Ibos, Jeanne (élèves de M. Tourret), Demonceau, Huyghues de Beaufond (élève de M. Boucherit), Zambelli (élève de M. Touche), qui out besoin de s'aguerrir pour le concours de l'année prochaine. Mlle Bikelas (élève de M. Boucherit) avait mérité, à l'âge de onze ans, un deuxième prix. Ni l'année passée, ni cette année, elle n'est parvenue à conquérir la récompense suprême. Comme elle prenait part à la compétition pour la dernière fois, elle tremblait d'angoisse et a été forcée de s'interrompre. Elle quitte le Conservatoire, sans avoir cueilli le rameau d'or. Elle a une vocation énergiquement prononcée, dès l'enfance. Sa technique laisse jour à une personnalité qu'on reconnaît à première vue. Mlle Bikelas aura sa revanche dans la vie. Le public lui fera la réparation espérée.

L'école instrumentale française reste digne de sa réputation. Les difficultés de la vie présente n'ont pas nui à son développement, ainsi que vous l'avez pu constater dans les manifestations les plus représentatives de l'activité du Conservatoire. Pour vous associer aux impressions sérieuses et profitables à notre art qui s'en dégagent, on m'excusera de vous arracher aux songeries riantes auxquelles vous invite l'été.

HENRY MALHERBE.